



Paris, le 18 juin 2013 - n° 109/H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Les enquêtes mensuelles de branche dans l'industrie extractive et manufacturière hors agro-alimentaire

Type d'opportunité : renouvellement

Périodicité : mensuelle

Émetteur : Le maître d'ouvrage de ces enquêtes est le département des statistiques de court terme (DSCT) dans la direction des statistiques d'entreprises (DSE) de l'Insee.

Les enquêtes mensuelles de branche dans l'industrie extractive et manufacturière hors agro-alimentaire ont été examinées lors de la réunion du 30 mai 2013 par la commission entreprises et stratégies de marché. Il s'agit de la reconduction des enquêtes mensuelles de branche dont la validité du label expire.

Ces enquêtes s'inscrivent dans le dispositif d'ensemble d'élaboration de l'indice de la production industrielle (IPI) pour le volet industrie extractive et manufacturière hors industrie agro-alimentaire (IAA).

Les enquêtes mensuelles de branche sont réalisées par deux maîtres d'œuvre :

- ✓ les enquêtes dites "directes" sont réalisées directement par l'Insee, la collecte est alors réalisée par le service de statistiques nationales d'entreprises (SSNE) à la direction régionale de Basse-Normandie de l'Insee ;
- ✓ les enquêtes dites "déléguées" sont réalisées par des organismes professionnels agréés (OPA) De nouveaux arrêtés d'agrément seront publiés début 2014. Ces arrêtés fixeront les principaux points méthodologiques et objectifs à remplir par les OPA, pour l'exécution des enquêtes mensuelles de branches.

Les objectifs généraux des enquêtes mensuelles de branches sont :

- ✓ de répondre aux règlements européens (cf. règlement (CE) n°1165/98 du conseil du 19 mai 1998 concernant les statistiques conjoncturelles modifié en 2009 et règlement (CE) n°588/2001 de la commission du 26 mars 2001 relatif à l'application du précédent règlement en ce qui concerne la définition des variables) ;
- ✓ de fournir des données pour alimenter l'indice de la production industrielle actuel (base 2010) et futur (informations préparatoires à la base 2015).

Les enquêtes directes sont réalisées par internet ou par voie postale. Plus de 95% des entreprises répondantes le font via internet.

En 2014, environ 5 000 entreprises participeront aux enquêtes mensuelles directes et environ 400 aux enquêtes mensuelles déléguées.

Les données sont exploitées par la division des indicateurs conjoncturels (ICA) de l'Insee tous les mois. Elles permettent de calculer l'IPI. Les données du mois m sont publiées sur le site internet de l'Insee (insee.fr) sous forme d'Informations Rapides et via la Base de données macro-économique (BDM) à partir du 10 du mois m+2.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. **L'opportunité est accordée pour cinq ans** à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.